Département du Gard

Commune de Bellegarde

(numéro INSEE : 30034)

Mairie de Bellegarde
Rue de l'Hôtel de Ville
30127 Bellegarde
Tél. 04.66.01.11.16
Mél. mairie.accueil@bellegarde.fr

Plan Local d'Urbanisme

Révision générale

Pièce 4.1

Plan des SUP

Planche 1 - Zonage de la commune

Échelle -1:10 000

Date d'établissement : 05/07/2024

Prescription par DCM le 24/09/2018
1er Arrêt par DCM le 13/07/2022
2e Arrêt par DCM le 04/07/2023
Approbation par DCM le 08/07/2024

UADG - URBANISME
ALTEMIS
Nikolay SIRAKOV — Géomaticien - Cartographe
Cereg
Urba.Pro
Naturae
Arcadi

Destination des sols*

N — Limite et nom de zone (R151-17)

Servitudes d'Utilité Publique

A2 - Passage des conduites souterraines d'irrigation
Canalisation

A3 - Entretien des canaux d'irrigation
Zone de protection

AC1 - Monuments historiques
Monument
Périmètre des abords

AS1 - Protection des eaux
Captage
Zone de protection immédiate
Zone de protection raprochée
Zone de protection éloignée

I1bis - Hydrocarbures liquides
Canalisation

I3 - Transport de gaz naturel
Zone de passage

I4 - Ouvrages de transport et de distribution d'électricité
Ligne électrique aérienne

INT1_GENERATEUR_SUP_S
Cimetière
Zone de protection

PM1 - Plans de prévention des risques
Constructible sous prescriptions
Nouvelle construction interdite

PT2 - Protection des télécommunications contre les obstacles
Zone de protection

T5 - Circulation aérienne
Zone maximale de dégagement

Références cadastrales

Bâtiment en dur
Bâtiment léger
Limite et numéro de parcelle (ex. 334)
Limite de commune
Cimetière

* Les articles cités se réfèrent au code de l'urbanisme

MANDUEL
BOUILLARGUES
GARONS
BEAUCAIRE
ST GILLES
FOURQUES

Source de la Sauzette
Source Est route de Redessan
Source Ouest route de Redessan

N
0 100 200 m

Tableau des zones

Référence	Désignation
UA	Secteur urbanisé de confortement des centralités, où sont introduites des dispositions réglementaires incitatives à la densification, à la mixité fonctionnelle et à la mixité sociale
N	Zone naturelle et forestière à protéger en raison de la qualité des sites, des milieux naturels et des paysages
Nl	Secteur où sont notamment admis des aménagements d'espaces publics, d'équipements sportifs et de loisirs, des bassins de rétention des eaux pluviales ainsi que les bâtiments de faible dimension
Npv	Secteur dédié à l'accueil d'un équipement de production d'énergie photovoltaïque
Nc	Secteur dédié aux activités de carrières existantes et/ou à la création d'ouvrages hydrauliques
Npc	Secteur naturel correspondant à des espaces naturels à protéger pour des mesures de protection des captages d'eau potable
Np	Secteur naturel correspondant à des espaces naturels à protéger pour des raisons écologiques, environnementales (ERC...)
Nt	Secteur naturel à dominante d'accueil touristique de type camping-caravaning
Ar	Secteur agricole dédié au Centre Technique de recherche interprofessionnel des fruits et légumes (CTIFL)
AUCh1	Secteur d'urbanisation future à court ou moyen terme soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) à vocation dominante d'habitat ZAC (tranche 1)
UHz2	Secteur à vocation d'habitat mixte (petits logements collectifs R+1, maison de ville, maisons individuelles en mitoyenneté)
UHz3	Secteur à vocation dominante d'habitat individuel
Ncd	Secteur correspondant aux dispositifs de gestion des eaux pluviales de la ZAC des Ferrières
AUCh2	Secteur d'urbanisation future à court ou moyen terme soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) à vocation dominante d'habitat ZAC (tranche 2 fermée à l'urbanisation)
UHz4	Secteur à vocation principale d'équipements et de services publics ou d'intérêt collectif
Ncd	Secteur dédié à l'activité des centres de stockage de déchets ultimes
A	Secteur agricole à préserver en raison du potentiel agronomique, biologique et/ou économique du sol ou du sous-sol
UX1	Secteur urbanisé à vocation dominante industrielle
UX	Secteur urbanisé à vocation spécifique d'activités économiques
UH	Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat où sont introduites des dispositions réglementaires de nature à gérer et développer la mixité sociale et la diversification des formes d'écoconstructions
UH1	Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat dense
UXa	Secteur urbanisé à vocation spécifique d'activités économiques en assainissement autonome
UHa	Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat où sont introduites des dispositions réglementaires de nature à gérer et développer la mixité sociale et la diversification des forme d'écoconstructions, en assainissement autonome
UHz1a	Secteur à vocation d'habitat collectif, de bureaux, de commerces et de services de proximité correspondant au lieu de vie central du quartier (hauteur maximale des constructions - R+1)
UHz1b	Secteur à vocation d'habitat collectif, de bureaux, de commerces et de services de proximité correspondant au lieu de vie central du quartier (hauteur maximale des constructions - R+2)
Ue	Secteur urbanisé à vocation dominante d'équipement public et/ou d'intérêt collectif
Ngv	Secteur dédié à une aire d'accueil de grand passage des gens du voyage
AUbh	Secteur d'urbanisation future à long terme (non constructible en l'état) à vocation dominante d'habitat
Nd	Secteur dédié à l'activité de déchetterie/recyclerie/ressourcerie
As	Secteur réservé à la station de lavage collectif pour les engins agricoles
UE1	Secteur urbanisé en lien avec l'activité portuaire
AUCx1	Secteur d'urbanisation future à court ou moyen terme soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) à vocation dominante d'activité économique
UHz1c	Secteur à vocation d'habitat collectif, de bureaux, de commerces et de services de proximité correspondant au lieu de vie central du quartier (hauteur maximale des constructions - R+3)

Références cadastrales : Cadastre Etalab (format shapefile - millésime 01/2024)

Systèmes de coordonnées : RGF93 / Lambert-93

6300000 6299800 6299600 6299400 6299200 6299000 6298800 6298600 6298400 6298200 6298000 6297800 6297600 6297400 6297200 6297000 6296800 6296600 6296400 6296200 6296000 6295800 6295600 6295400 6295200 6295000 6294800 6294600 6294400 6294200 6294000 6293800 6293600 6293400 6293200 6293000 6292800 6292600 6292400 6292200 6292000 6291800 6291600

816400 816600 816800 817000 817200 817400 817600 817800 818000 818200 818400 818600 818800 819000 819200 819400 819600 819800 820000 820200 820400 820600 820800 821000 821200 821400 821600 821800 822000 822200 822400 822600 822800 823000 823200 823400 823600 823800 824000 824200 824400 824600 824800 825000 825200 825400